

Fougères Agglomération
Parc d'activités de l'Aumallerie
1 rue Louis Lumière
CS 70665 - La Selle-en-Luitré
35306 Fougères Cedex

Tél. 02 99 94 50 34
Fax 02 99 99 70 93
accueil@fougères-agglo.bzh
www.fougères-agglo.bzh

Le 01 AOUT 2019

| ADMIN. | | ÉLUS | |
|---------|-------|--------------------|--------------------|
| DG | DAU | M. LE MAIRE | J.-F. GARNIER |
| DVASC | DCP | E. BESSON | M. CARRE |
| DEEJ | DSTE | E. GAUTIER-LE BAIL | J. LEMOIGNE |
| DRH | CCAS | C. HARDY | M.L. LE GAC-COCHET |
| DFB | COM | P. FERLAUX | S. BOUDET |
| L. GELY | ELISE | AUTRE: | |

Monsieur le Maire
BP 60111
35301 FOUGÈRES CEDEX



Objet : Modification n° 1 du PLU de Fougères

Nos réf. : JE/PYM

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 29 juillet 2019, vous nous avez transmis le projet de modification de votre PLU ayant pour objet d'adapter les règles applicables en zone UO.

Après examen du dossier que vous nous avez transmis, ce projet n'appelle aucune remarque de notre part.

Quand cette modification aura été approuvée par le conseil municipal, je vous remercie de bien vouloir transmettre au format PDF le règlement modifié ainsi qu'un plan du zonage modifié afin de mettre à jour le SIG communautaire.

Restant à votre disposition pour tout renseignement, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes sentiments dévoués et cordiaux.

Joseph ÉRARD

Vice-président délégué à l'Urbanisme



Le Président

| ADMIN. | | ÉLUS | |
|--------|-------|--------------------|--------------------|
| DG | DAU | M. LE MAIRE | J.-F. GARNIER |
| DVASC | DCP | E. BESSON | M. CARRE |
| DEEJ | DSTE | E. GAUTIER-LE BAIL | J. LEMOIGNE |
| DRH | CCAS | C. HARDY | M.L. LE GAC-COCHET |
| DFB | COM | P. FERLAUX | S. BOUDET |
| GELY | ELISE | AUTRE: | |

Monsieur Louis FEUVRIER
Maire
Mairie de Fougères
Hôtel de Ville - 2 Porte Saint-Léonard
BP 60111
35301 FOUGERES CEDEX

Rennes, le 02 AOUT 2019

Monsieur le Maire,

J'ai bien réceptionné votre courriel le 30 juillet 2019 portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

En tant que personne publique associée et conformément à l'article L132-7 du code de l'urbanisme, et sauf avis contraire émis par le Département dans le délai de 3 mois à compter de la réception de votre demande, **notre avis sera réputé favorable.**

Votre élu référent sur le Pays de Fougères est **Madame Isabelle COURTIGNE**, Conseillère départementale.

Votre interlocuteur, sur ce projet, sera **Monsieur Eric DELANOE**, responsable du service construction de l'agence du Pays de Fougères.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président absent et par délégation

Le 2ème Vice-Président,
Franck Pichot



Copies :

- Isabelle COURTIGNE, Conseillère départementale.
- Agence du Pays de Fougères



Service TERRITOIRES

Objet : PLU de Fougères –
Modification 1

Dossier suivi par :
Annelise FERRÉ PELLÉ
02 23 48 26 60
annelise.ferre@bretagne.
chambagri.fr

Monsieur le Maire de Fougères
Ville de Fougères
Direction de l'Aménagement Urbain
BP 60111

35301 FOUGERES CEDEX

A Rennes, le 12 septembre 2019

Monsieur le Maire

Par courrier reçu en nos services le 30 juillet 2019, vous nous avez transmis pour avis le projet de modification n°1 du PLU de la ville de Fougères.

Le projet vise à modifier le règlement de la zone UO.

La Chambre d'agriculture émet un avis favorable au projet qui vise à renouveler et densifier le tissu urbain afin de le rendre plus attractif et d'accueillir de nouveaux habitants sans consommation d'espaces agricoles et naturels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président,
Loïc GUINES

